

**Projet de Compte rendu
du Conseil Municipal d'ANTHELUPT
Du 06/06/2017 à 18 h 30**

L'an Deux Mil Dix Sept, Et le Six juin à Dix Huit heures Trente Minutes Le Conseil municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck DUBOIS, Adjoint au Maire, délégué

Présents : Christophe RAGON - Nicolas THOUVENIN - Patrick VANEL - Aimé BARRY – Franck DUBOIS
– Josiane WOLFF - Florent ANTOINE - Nicole CLAVER – Valentine GREILICH

Absents excusés : Francis BERNARD - Christophe RAGON - Nicolas THOUVENIN - Patrick VANEL - Aimé BARRY – Franck DUBOIS - Josiane WOLFF - Florent ANTOINE - Nicole CLAVER – Valentine GREILICH

_____ a été nommé(e) Secrétaire

031-2017 REALISATION D'UN EMPRUNT

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
- **Considérant** le programme des travaux d'assainissement collectif,
- **Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
- **Considérant** que c'est au Conseil Municipal qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Afin de pouvoir réaliser le programme des travaux d'assainissement collectif, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 370 000,00 €.

Où l'exposé de Monsieur Franck DUBOIS, adjoint au Maire délégué et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser, auprès de l'Agence France Locale, un emprunt d'un montant de **370 000,00 €** dont le remboursement s'effectuera en annuel linéaire du capital.
- **DE CONTRACTER** cet emprunt aux conditions suivantes :

Cotation 370 000,00 Euros à 25 ans

- **Date de début : 01/06/2017**
 - **Date de remboursement : 20/06/2042**
 - **Montant : 370 000 €**
 - **Nombre d'échéances : 25**

 - **Amortissement : annuel linéaire du capital**
 - **Base de calcul : exact/360**

 - **Taux fixe : 1.99 %**

 - **Frais de dossier : Néant**
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Pour

contre

abstention